

D'autres députés ont parlé dans le même sens. Ainsi, au dire du représentant de Fundy-Royal, il y a une différence entre l'égalité de droits, comme il disait, et l'égalité des chances. Il a signalé dans quelle mesure nous devrions traiter de l'égalité des droits tout en mentionnant que le problème de l'égalité des chances prenait sa source dans une disposition d'esprit, chose beaucoup plus difficile à atteindre. Le député d'Egmont (M. MacDonald) est allé jusqu'à dire que nous ne pourrions changer l'état d'esprit à la Chambre, mais que nous pouvons au moins modifier la loi, ce qu'il nous a exhortés à faire. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a recouru dans son plaidoyer à l'exemple de la poule et de l'œuf: à quoi songer d'abord, qu'est-ce qui passe en premier lieu, la loi ou la façon de penser? Selon lui, nous devrions traiter de la loi puisque c'est le domaine du Parlement.

A cet égard, je tiens à dire que ces deux choses ne sont pas distinctes, comme il pourrait sembler. La loi et les attitudes sont étroitement liées. Je peux en témoigner, faisant partie d'un groupe qui a été traditionnellement victime de traitements discriminatoires et d'oppression pour une raison ou une autre. Je pourrais aussi parler de l'expérience des Noirs aux États-Unis. A mon avis, selon l'expérience de mon groupe et celle des Noirs américains, si l'on peut modifier la loi et qu'on la change, le changement d'attitude suivra; il y a des liens étroits entre les deux. Nous ne devrions pas rester les bras croisés à attendre des changements d'attitude qui permettent des modifications législatives. Il nous faut prendre l'initiative. Nous devrions tout au moins nous mettre au niveau des attitudes actuelles, et même les dépasser pour arriver à utiliser la loi pour modifier les attitudes.

Enfin, j'aurais une autre question à soulever, celle de la réforme de la loi sur l'avortement. Cette question est visée par la motion proposée par l'opposition, et plusieurs orateurs en ont parlé. Très difficilement, j'en suis arrivé à estimer que nous devons autoriser l'avortement sur demande. Je dois dire qu'en adoptant cette opinion je reconnais que, tout au moins à mes yeux, l'avortement est immoral dans une certaine mesure, quels que soient nos critères.

Je crois aussi que l'autre aspect de la question comporte un problème d'ordre moral. Il est plutôt immoral d'obliger une mère à avoir un enfant si elle ne le désire pas pour certaines raisons, et d'obliger cet enfant à vivre en enfant indésirable. Les deux facettes de la question comportent donc des problèmes d'ordre moral. Je suis donc d'avis que l'avortement devrait être permis sur demande. J'ai cependant quelques réserves: je ne veux pas que l'avortement serve de méthode de limitation des naissances car il y a beaucoup d'autres méthodes et dispositifs d'usage facile qu'il faudrait encourager. Malgré ces quelques réserves, je suis donc partisan de l'avortement sur demande.

● (5.30 p.m.)

J'aimerais mettre fin à ma participation à ce débat en proposant un moyen d'étudier cette question. Le gouvernement a précisé dans le discours du trône que serait consacré à l'avortement un débat d'une journée, ce qui

est vraiment insuffisant. Je ne crois pas que ce débat résoudra le problème ou améliorera la situation. Le gouvernement a mentionné qu'il n'était pas disposé à mettre cette question à l'ordre du jour car le débat serait trop long; il existe d'autres questions bien plus urgentes, j'en conviens.

Toutefois, je crois que l'opposition pourrait profiter de l'article 75B du Règlement. Cet article prévoit que si trois partis à la Chambre sont d'accord, il peut y avoir une attribution de temps à l'égard d'un bill. J'aimerais porter un défi au deux partis de l'opposition qui ne sont pas si encroûtés dans des idées fixes et dans l'entêtement, que les créditistes de se réunir, de rencontrer les ministériels et de mander le leader de la Chambre d'allouer une certaine période de temps. J'ai examiné l'article du Règlement et, à mon avis, une fin de semaine devrait intervenir dans la période de six jours de temps parlementaire avant que la question puisse être mise au voix et réglée. Cela ne voudrait pas dire, de toute façon, qu'il y aurait un grand débat tous les jours. Il pourrait y avoir aussi peu qu'une heure ou moins de débat au cours d'un quelconque de ces six jours.

L'opposition ne doit pas croire qu'elle n'a aucun recours dans cette affaire. Je lui demanderais de proposer au gouvernement que la question d'avortement soit présentée sous forme de bill, qu'il y ait une allocation de temps pour l'adoption du bill à la Chambre et que la question soit réglée de cette façon.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député permettrait-il une question?

M. Kaplan: Oui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Étant donné que l'article 75B du Règlement ne peut s'appliquer que si un ministre de la Couronne en fait la demande expresse à la Chambre, le député croit-il qu'un ministre du gouvernement consentirait à telle proposition?

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, je parle en mon propre nom, pas en celui du gouvernement. Mais il est certain que si les partis d'opposition faisaient une telle proposition, j'utiliserais les moyens à ma disposition pour essayer de persuader les ministres de la prendre au sérieux et de réserver assez de temps pour la débattre. Même si je n'ai pas cherché à connaître l'attitude de mes collègues, j'ose croire que certains appuieraient une semblable disposition.

M. F. G. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat. Nous touchons à des questions fondamentales et importantes. Je ne tiens nullement à tomber dans le piège et de paraître opposé au rôle de la mère de famille. Toutefois, il y a là quatre sujets fondus en un seul et chacun pourrait très bien se révéler un piège pour n'importe quel politicien ou pour n'importe quelle autre personne bien pensante et bien intentionnée au pays. Je laisse au gouvernement le soin de déterminer s'il devrait ou non y avoir un ministre à qui confier un tel mandat.